

**Informations relatives à la procédure de demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue de l'obtention du Brevet de Moniteur de Football (BMF) et du Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) délivré par la Fédération Française de Football Saison 2017/2018**

**1. LES ETAPES DE LA DEMANDE DE VAE**

Préconisations à l'attention du candidat	Les étapes de la VAE
	Procurez-vous le dossier de VAE mis à disposition par la Ligue IR2F (sur site internet)
Envoi par LR/AR en 2 exemplaires à la Ligue IR2F	Date limite d'envoi de la Partie 1 à la Ligue IR2F
Ne pas attendre l'avis de recevabilité pour rédiger la Partie 2. Possibilité d'envoyer la Partie 2 avant d'avoir reçu l'avis de recevabilité	Etude par le référent administratif et Responsable pédagogique de la Partie 1 de votre dossier liée à la recevabilité
Envoi par LR/AR en 2 exemplaires à la Ligue IR2F	Date limite d'envoi de la Partie 2 à la Ligue IR2F
	Instruction de la Partie 2 par la Ligue IR2F
	Convocation des candidats <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à la demande du candidat</li> <li>➤ à la demande du Jury</li> </ul>
Se munir des Parties 1 et 2 de votre dossier	Entretiens avec les candidats le cas échéant
	Réunion du Jury final
	Vous recevrez la décision du Jury final qui pourra décider: <ul style="list-style-type: none"> <li>- de vous attribuer le diplôme</li> <li>- de vous attribuer une ou plusieurs UC</li> <li>- de ne vous attribuer aucune UC</li> </ul>

**2. LE CALENDRIER**

VAE du BMF et du BEF

**BMF et BEF :**

Ouverture : lundi 9 octobre 2017

Date limite d'envoi de la Partie 1 : vendredi 12 janvier 2018

Date limite d'envoi de la Partie 2 : vendredi 23 mars 2018

Date du Jury final : mercredi 16 mai 2018



### 3. CONDITIONS DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE DES CANDIDATS (RAPPELS)

- Etre âgé de 18 ans révolus ;
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1) ;
- Justifier d'un volume horaire de trente-cinq heures consacré à l'arbitrage en football ;
- Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole dans l'encadrement sportif en football, équivalent à 1 000 heures (BMF) ou 2 000 heures pour le BEF sur un minimum de trois ans correspondant au domaine des activités visées par diplôme visé (BMF ou BEF).

### 4. FRAIS D'INSCRIPTION ET D'ETUDE DE DOSSIER

#### 4.1. Frais d'inscription

La Partie 1 (Recevabilité du dossier) doit être accompagnée d'un chèque (frais à régler à l'ordre de l'IR2F Bretagne) :

BMF	200 € (dont 100€ de frais de dossier)
BEF	200 € (dont 100€ de frais de dossier)

#### 4.2. Frais d'étude

<b>VAE BMF</b>	
Partie 2 : Analyse de l'expérience	300 €
<b>VAE BEF</b>	
Partie 2 : Analyse de l'expérience	800 €

Les frais d'étude sont à régler par chèque à l'ordre de l'IR2F Bretagne et à adresser lors de l'envoi de la Partie 2 du dossier (Analyse de l'expérience).

### 5. COMPOSITION DU JURY

Il est composé de 7 personnes :

- le Président de la Fédération ou son représentant,
- le Directeur technique national du football de la FFF,
- deux cadres techniques de la FFF, désignés par le DTN,
- une personne qualifiée en football, désignée par le DTN,
- une personne désignée par les représentants des salariés du football,
- une personne désignée par les représentants des employeurs du football.